

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2018

PRESENTS : MM. BOULANGER, POUQUET, CUBERTAFON, COMBROUX, CHATELIER, MERILLOU, DELAGE, REYNAUD, Mmes POLTORAK, PERETTI, PEYRAMAURE, GAY, CHABRELIE, MAILLER formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : Mme ISASCA

Martine PERETTI a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2018

Mise aux voix : le procès-verbal du 15 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Tarifs communaux 2019

• **Tarifs concession cimetière et columbarium**

Il est proposé de maintenir les tarifs suivants :

Concession :

- Ancien cimetière : 35 € m²
- Nouveau cimetière : 35 € m²

Case columbarium :

- Pour 15 ans : 250 €
- Pour 30 ans : 400 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

• **Tarifs du repas à la cantine**

La convention établie entre le collège et la commune pour la fourniture des repas aux enfants des écoles primaire et maternelle prévoit un tarif de 2,67 € pour les élèves de maternelle et de 2,72 € pour les élèves de primaire.

Il est proposé d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

• **Tarifs des locations**

Il est proposé de maintenir les tarifs suivants :

Tarifs de location de la Salle des fêtes :

Location	Salle	Salle avec cuisine
Location aux Particuliers de la commune	160 €	190 €
Location aux Particuliers hors commune	190 €	240 €
Location à une Association de la commune	gratuit	gratuit
Location à une Association hors commune	50 €	70 €
Caution	100 €	
Défaut de nettoyage	50 €	
Location vaisselle uniquement	20 €	
Location bas + avec ou sans cuisine	50 €	

Tarifs des Abris couverts loués aux particuliers:

- Abri couvert 4 x 4m : 50 €
- Abri couvert 8 x 5m : 70 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

- **L'accueil périscolaire**

Application d'un tarif modulé imposé par la CAF. Il est proposé de maintenir les tarifs :

Quotient familial	Garderie avant et après la classe Tarif horaire
De 0 à 500	0,65 €
De 501 à 800	0,70 €
Plus de 800	0,75 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

3. a/ Décision modificative n° 3 BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
6541 / Admission en non-valeur	+ 718		
6574 / Subvention aux Amis de la Pomme d'Or	+ 300		
022 / Dépenses imprévues	- 1018		
TOTAL	0		
Section d'investissement			
020 / Dépenses imprévues	- 25 920		
2151 op. voirie 79	+ 23 000		
2188 op. matériel 85	+ 2 920		
TOTAL	0		

Mise aux voix : approuvée à l'unanimité

b/ Décision modificative n° 2 BUDGET CHAUFFERIE BOIS

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
6615 / Intérêts de ligne de trésorerie	+ 100		
6061 / Fournitures non stockables	- 100		
TOTAL	0		

Mise aux voix : approuvée à l'unanimité

4. Etude d'aménagement de l'éclairage public au parking du collège après implantation de la maison médicale : commande au SDE24

2 candélabres doivent être retirés Place du collège pour permettre la construction de la maison médicale. Il est proposé de solliciter le SDE afin de mener une étude d'aménagement de l'éclairage public après l'implantation de la construction.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

5. Modification des statuts de la CCILAP

Il convient de mettre à jour les statuts afin que les intitulés de certaines compétences correspondent mieux au code général des collectivités territoriales. Les conseils municipaux doivent se prononcer à la majorité.

Mise aux voix : approuvée à l'unanimité

6. Approbation du rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

Le rapport de la commission intercommunale :

- Modifie le champ d'application de la compétence ENFANCE : reprise en gestion directe par la CCILAP des centres de loisirs de Payzac et de Lanouaille),
- Modifie l'intérêt communautaire de la compétence CULTURE : abandon du projet de bibliothèque à Salagnac,
- Décide la mutualisation de la compétence RGPD (règlement général sur la protection des données) avec l'Agence technique départementale.

Concernant l'attribution de compensation de Lanouaille :

- Charge supplémentaire de transfert du centre de loisirs du mercredi après-midi à la communauté de communes évaluée à 2977 €.
- Charge supplémentaire de la nouvelle obligation d'avoir un Délégué à la protection des données personnelles, compétence mutualisée avec la communauté de communes et déléguée à l'ATD pour 400 €.

Il est proposé d'approuver le rapport d'évaluation de la commission et de prendre acte du calcul des attributions de compensation.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

7. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

8. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif et collectif

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

La séance est close à 21h10.